



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_13_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 15/02/2023
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : E BOLLARD
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : Location logement 1^{er} étage rue des écoles à compter du 1^{er} mars 2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le logement du premier étage rue des écoles sera libéré.

Deux demandes ont été faites. Une par Madame Ellora GIRARDET, l'autre par Madame Mélissa NASSIHI.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré

APPROUVE la location du logement, non meublé, sis au 1^{er} étage, 1A rue des écoles ; d'une surface habitable de 89.22 m² à compter du 1^{er} mars 2023 à Madame Mélissa NASSIHI
DIT que le montant mensuel du loyer sera de 432.12€ le montant mensuel des charges est de 120€

DIT que la caution est de 432.12€

DIT que le loyer est révisable chaque année au 1^{er} janvier. IRL 4^{ème} trimestre 2022

AUTORISE le Maire à signer le bail à location avec Madame Mélissa NASSIHI

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric Bollard



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1
Éric BOLLARD